



Plan de surendettement caduc / huissier

Par **DAUGY**, le **26/03/2010** à **09:21**

Bonjour, Mon père a durant sa vie a contracté énormément de crédits à la consommation. Aujourd'hui à la retraite, il se trouve dans l'incapacité de rembourser ses créanciers. Il a donc fait une demande de surendettement auprès de la banque de France. Cette demande a été acceptée. Suite à un accident mon père a été hospitalisé et a présenté des troubles mentaux graves qui l'ont conduit à faire de nombreuses dépenses inconsidérées. De fait, il n'a pas respecté les prélèvements et après de nombreuses relances de la part de la banque de France et des créanciers le plan de surendettement s'est vu annulé. D'autre part, il cumule des retards de loyer importants. Du coup, un huissier est venu au domicile de mon père et a demandé le nom de chacun de ses enfants. Ma question est la suivante: Suis-je solidaire des dettes de mon père et l'huissier peut-il me demander de rembourser les créanciers ? Par ailleurs et étant donné la maladie de mon père (Maniaco-dépressif) puis-je le placer sous curatelle renforcée de manière à stopper la procédure de saisie des biens ? Merci beaucoup pour votre aide. Je me trouve un peu désemparé face à cette situation difficile. Cordialement